

**2015 DFA 9 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

**Mesdames, Messieurs,**

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2014 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2014 et à la gestion 2013.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport vise ainsi une plus grande transparence et une information plus accessible sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

**I. Résultats comptables**

**A/ Le résultat comptable de la section d'investissement**

Au cours de l'exercice 2014 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| Mandats.....                            | 2 401 971 468,15 €     |
| Titres de recettes.....                 | 2 441 932 134,85 €     |
| <b>Excédent de l'exercice 2014.....</b> | <b>39 960 666,70 €</b> |

Le déficit cumulé à la clôture de l'exercice 2014 se présente donc comme suit :

|                                                     |                         |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| Résultat au 31 décembre 2013 (déficit).....         | 154 456 879,56 €        |
| Excédent propre à l'exercice 2014.....              | 39 960 666,70 €         |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2014 (déficit).....</b> | <b>114 496 212,86 €</b> |

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2015.

Au final, le déficit de la section d'investissement (114,49 M€) auquel s'ajoute le montant des restes à réaliser (50,04 M€) constitue un besoin de financement de 164,53 M€.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 164,53 M€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

## **B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement**

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont donc exécutées de la manière suivante :

|                                         |                         |
|-----------------------------------------|-------------------------|
| Mandats.....                            | 5 635 321 719,29 €      |
| Titres de recettes.....                 | 5 797 062 357,32 €      |
| <b>Excédent de l'exercice 2014.....</b> | <b>161 740 638,03 €</b> |

Le résultat reporté de l'exercice 2013 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 134,95 M€. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014 se présente donc comme suit :

|                                                                |                         |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Résultat reporté de 2013.....                                  | 134 948 473,78 €        |
| Résultat propre de l'exercice 2014 (excédent de recettes)..... | 161 740 638,03 €        |
| <b>Résultat cumulé au 31 décembre 2014.....</b>                | <b>296 689 111,81 €</b> |

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (164,53 M€) par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

## **II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement**

### *Concernant l'exécution de la section d'investissement :*

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 87,0 % (95,3 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 148,57 M€) ;
- le taux de consommation des crédits réels atteint 93,4 % ;
- sur les opérations réelles et les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 2 441,93 M€ et les mandatements à 2 401,97 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2014 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 39,96 M€.

### *Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :*

- les recettes (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 98,5 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 95,6 % ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 14,57 M€ et les mandatements à 457,04 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2014 – incluant opérations réelles et d'ordre se solde par un excédent de recettes de 161,74 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but de comparer les résultats de la gestion 2014 par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2014 et à la gestion 2013.

## **III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2014**

La Ville de Paris a créé un établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

La délibération 2012SG153/DAC506 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création d'un établissement public des musées autorise le comptable public à passer les écritures d'ordre non budgétaires de mise en affectation des bâtiments, collections, dons et legs affectés à l'activité de l'établissement public afin d'assurer ces missions.

Pour équilibrer les écritures comptables, le compte 1021 (dotations) a été mouvementé pour transférer à l'établissement (EPPM) le remboursement en capital de legs. Après enregistrement des mouvements sur les comptes 271 et 272, le compte 1021 est débiteur de 2 053 730,24 €. Ces mouvements sont conformes à la délibération du Conseil de Paris du 24 novembre 2014 qui prévoit que « les placements financiers issus des legs affectés aux

*musées de la Ville relevant de l'Établissement Public Paris Musées, lui sont transférés en pleine propriété ».*

Par ailleurs, le compte 1068 a été débité de 23 775 € par opération d'ordre non budgétaire pour procéder à la régularisation d'opérations anciennes conformément aux dispositions du chapitre 6 « correction d'erreurs sur exercices antérieurs » du Tome II de l'instruction budgétaire et comptable M14 : Il s'agit de régulariser les amortissements non comptabilisés sur les comptes 21561, 21568 et 21788 :

- Crédit 281561 pour 405 € correspondant à du matériel roulant d'incendie (Débit 1068)
- Crédit 281568 pour 22 426 € correspondant à du matériel et outillage d'incendie (Débit 1068)
- Crédit 281788 pour 944 € correspondant à des immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition (Débit 1068)

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2014.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris